

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	<p style="text-align: center;">PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Lundi 13 Février 2012 de 17h 20 à 19h 00</p>	ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 N° de la séance : 2 Feuillet n° : 1
--	--	---

La séance est ouverte à 17 h 20 sous la présidence de Monsieur GIOUD, Principal.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Principal excuse les absences de différents membres (cf. état de présence)

Après la désignation de M DELAGE, représentant des parents d'élèves de La Boussole, en tant que secrétaire de séance, le Principal propose la modification suivante de l'ordre du jour :

III) D) Autorisation de passation d'un marché concernant les photocopieurs

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

I- Conseil d'Administration

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification.

II- Questions pédagogiques

A) Présentation du règlement intérieur réactualisé

Le Principal précise l'objectif de cette réactualisation :

La parution du décret n°2011-729 du 24 Juin 2011 au BO spécial n°6 du 25/08/2011 nous oblige à modifier le règlement intérieur actuel en incluant une mesure de responsabilisation, une exclusion temporaire de la classe d'une durée maximale de huit jours, un principe d'automatisme dans l'engagement d'une procédure disciplinaire dans le cas d'un acte grave (violence verbale ou physique envers un élève ou un membre du personnel), la création d'une commission éducative.

Le Principal rappelle que tous les membres de la communauté éducative ont été consultés et informés sur ces modifications.

Le texte a aussi été soumis à la cellule juridique du Rectorat et a été envoyé au service BAJES de l'Inspection Académique.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. (**Acte n°2012-26**)

B) Présentation du nouveau projet d'établissement (2011-2015) Document n°1.

Le Principal rappelle que le projet d'établissement permet de mettre en œuvre une politique pédagogique et éducative sur une période de quatre années.

Cette politique prend en compte les objectifs du projet académique défini pour la même période ainsi que le contexte particulier et l'environnement de l'établissement.

Il a été élaboré en Conseil Pédagogique et en Assemblée Générale des personnels d'enseignement à partir d'un diagnostic effectué sur la base d'indicateurs qui ont permis de faire émerger trois axes de travail prioritaires à partir desquels sont déclinées différentes actions pédagogiques et, ou éducatives.

Le projet d'établissement est adopté à l'unanimité. (**Acte n°2012-25**)

C) Le projet de répartition de la dotation horaire globale

Le Principal rappelle que la dotation horaire globale est une enveloppe de moyens horaires permettant à chaque établissement d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des enseignements (648H).

Elle est annuelle, globale et limitative.

Elle est constituée de deux sous enveloppes fixes, l'une constituée par des heures postes (615HP) (correspondant aux obligations réglementaires de service des enseignants

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Lundi 14 Novembre 2012 de 17h20 à 19h00	ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 N° de la séance : 2 Feuillet n° : 2
--	--	---

titulaires en poste dans l'établissement), et l'autre par des heures supplémentaires annuelles (33HSA).

Elle est allouée par l'Inspection académique à partir des prévisions d'effectifs.

Le Principal détaille le projet de répartition de la DGH et rappelle que ce projet a été discuté en Assemblée Générale des personnels et en Commission Permanente.

Le débat s'engage :

Les représentants des professeurs remarquent la suppression des dédoublements en Sciences Physiques, en 4^{ème} et 3^{ème}.

Le Principal précise que 3h sont réservées à la mise en place d'une aide méthodologique au niveau 5^{ème}.

Le Principal détaille les heures supplémentaires par discipline, les compléments de service donnés ou reçus.

Le Principal rappelle que les membres du conseil d'administration délibèrent sur le projet de répartition et non sur le montant total de la DGH.

Les représentants des professeurs lisent une motion pour manifester leur désaccord avec le montant total de la DGH attribué.

Les représentants des parents d'élèves FCPE déposent aussi une motion.

Une motion sera aussi déposée par les représentants des parents d'élèves de La Boussole.

Suite au vote refusant la projet de répartition de la DGH (10 contre, 3 abstentions et 5 pour), le principal fixe la date d'un prochain conseil d'administration qui se déroulera le 19 février.

(Acte n°2012-21)

III. Conventions et contrats

A) Convention avec l'OMS de Pessac

Le gestionnaire sollicite les membres du conseil d'administration afin d'autoriser le principal à signer une convention avec l'office municipal des sports de Pessac pour une mise à disposition de la salle informatique du Collège, en dehors des heures d'ouverture du collège et à titre gracieux.

Vote à l'unanimité. (Acte n°2012-27)

B) Actualisation des tarifs du LDA 33 (Laboratoire Départemental d'Analyses)

Les prestations commandées ont pour objectif la vérification des plats périodiques témoins.

Les nouveaux tarifs : 5.47Euros/plat froid et 7.49Euros/plat chaud.

Le collège reçoit les résultats d'analyses entre huit et quinze jours.

Vote à l'unanimité. (Acte n°2012-22)

C) Contrat avec l'AGESSA (Association de Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs)

Ce contrat permet de payer l'intervention d'un intervenant dans le cadre du projet musique-BD.

Vote à l'unanimité. (Acte n°2012-24)

D) Passation d'un marché concernant un contrat sur les photocopieurs.

Le contrat en cours arrive en fin de validité.

L'objectif de la passation de ce nouveau marché est d'optimiser l'utilisation des photocopieurs utilisés au Collège.

Vote à l'unanimité. (Acte n°2012-23)

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Lundi 14 Novembre 2012 de 17h20 à 19h00	ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 N° de la séance : 1 Feuillet n° : 3
--	--	---

IV) Questions diverses

A) Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion

Le principal informe les membres du Conseil sur le recrutement d'une personne pour une période de six mois, à partir du 1^{er} Février.

Elle est affectée au service de la vie scolaire.

B) L'accueil des élèves pendant les périodes de grand froid

Un représentant des parents d'élèves de la Boussole souhaite connaître les mesures prises par le Collège.

Le principal répond que les élèves peuvent rester dans le hall et que la salle de permanence est restée ouverte, pendant ces périodes de grand froid.

Les salles de classes ne peuvent être mises à disposition car les élèves doivent être encadrés par un adulte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.